



Blocs d'éclairage de sécurité

 **DESAUTEL**
PROTECTION INCENDIE

► Notre gamme de blocs autonomes d'éclairage de sécurité

BAES d'évacuation



Les BAES d'évacuation indiquent les cheminements d'évacuation jusqu'à l'extérieur.
45 lumens – 1h / 100% LED / Autotestable SATI / IP 42 / IK 07 / NF Environnement / Fabriqué en France.
Compatible avec toutes les télécommandes de mise au repos du marché.

- 20-20.100 - BAES d'évacuation
- 20-20.150 - BAES d'évacuation étanche (IP55)

BAES d'ambiance



Les BAES d'ambiance permettent d'éviter la panique dans les salles de grandes superficies.
320 lumens – 1h / 100% LED / Autotestable SATI / IP 42 / IK 07 / NF Environnement / Fabriqué en France.
Compatible avec toutes les télécommandes de mise au repos du marché.

- 20-20.200 - BAES d'ambiance
- 20-20.250 - BAES d'ambiance étanche (IP55)

BAES + BAEH



Les BAES + BAEH réalisent un éclairage de remplacement et indiquent les cheminements d'évacuation pour les ERP de type J.O.U.R avec locaux à sommeil.

45 + 8 lumens – 1h + 5h / 100% LED / Autotestable SATI / IP 42 / IK 07 / Fabriqué en France.
Cet appareil doit être raccordé à une télécommande asservie au SSI code 20.20.021.
NF C 71-800, NF C 71-820, NF C 71-805, NF EN 60598-2-22, NF EN 60598-1.

- 20-20.300 - BAES + BAEH
- 20-20.350 - BAES + BAEH étanche (IP55)

Nous disposons d'une large gamme d'appareils (BAES à phares, BAES industriels, LSC pour source centrale, source centrale,...) permettant de couvrir toutes vos attentes. Consultez-nous.



► Pouvez-vous garantir l'évacuation de vos occupants ?

L'éclairage de sécurité est une fonction indispensable pour la sécurité des personnes .
Son rôle est essentiel pour l'évacuation d'un bâtiment en cas de sinistre ou de nécessité

L'ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ PERMET :

- **l'évacuation sûre et efficace de tous les occupants** en balisant les sorties de secours, les cheminements, les obstacles et les changements de direction.
- **Eviter les mouvements de panique** lors de l'évacuation en assurant un éclairage minimum
- **l'intervention des équipes de sécurité** (agents de sécurité, sapeurs-pompiers...)

► Pourquoi vérifier vos blocs d'éclairage de sécurité ?

1/3

Des blocs d'éclairage de sécurité présentent un défaut
En cause, un problème de maintenance

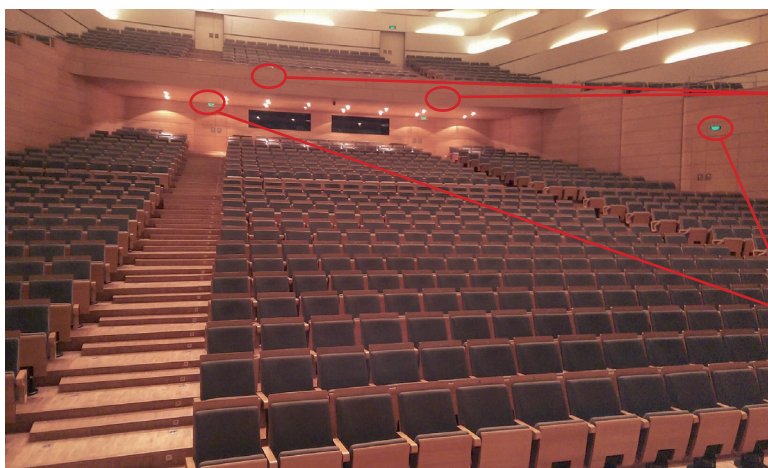


BATTERIES OU LAMPES DÉFECTUEUSES : EN CAS DE COUPURE ELECTRIQUE SUITE A UN SINISTRE (incendie, inondation, tempête), VOTRE ETABLISSEMENT SERA PLONGE DANS LE NOIR. LES RISQUES DE PANIQUE ET DE DIFFICULTÉS POUR EVACUER SONT ALORS INÉVITABLES.



BALISAGE NON VISIBLE OU ERRONÉ : SI LE BALISAGE N'EST PAS VISIBLE OU S'IL EST ERRONÉ, LES OCCUPANTS NE POURRONT PAS TROUVER D'ISSUE POUR ÉVACUER RAPIDEMENT.

COMMENT ÉVACURIEZ-VOUS CETTE SALLE DE SPECTACLE SANS ECLAIRAGE DE SECURITE FONCTIONNEL ?



BAES ambiance
pour éviter la panique
dûe à l'absence d'éclairage.



BAES évacuation
pour indiquer les issues.

L'EXPLOITANT EST RESPONSABLE PÉNALEMENT ET CIVILEMENT

L'exploitant d'un établissement recevant du public (ERP) ou des travailleurs (ERT) est responsable civilement et pénalement de la sécurité des occupants de son établissement.

Il doit s'assurer que les blocs d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement selon les exigences de la réglementation en vigueur.

En cas de manquement, l'exploitant s'expose à la **fermeture de son établissement**.
Aux pertes d'exploitations, s'ajoutent des **sanctions pénales** (amende et peine d'emprisonnement).

Le vieillissement des appareils d'éclairage de sécurité est normal et inévitable.
Le maintien de leur bon fonctionnement implique des **vérifications et une maintenance périodiques strictement encadrées par la réglementation et les normes en vigueur**.
Celles-ci s'opèrent par le contrôle de points techniques et administratifs.

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE L'EXPLOITANT (à réaliser par un technicien compétent)



Tous
les mois

- Vérification du bon fonctionnement des lampes de sécurité.
- Vérification du bon fonctionnement de la télécommande de mise au repos.
Les résultats des vérifications doivent être consignés dans le registre de sécurité.



Tous
les 6 mois

- Vérification de l'autonomie des batteries en l'absence d'alimentation électrique.
Minimum 1h pour les BAES / Minimum 5h pour les BAEH.
Les résultats des vérifications doivent être consignés dans le registre de sécurité.

Textes réglementaires :

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC : articles EC14 §3 et GE10 du règlement de sécurité des ERP.

CODE DU TRAVAIL : Article 11 de l'arrêté du 14/12/2011 relatif aux installations d'éclairage de sécurité cité par l'article R4227-14 et article R232-1-12 - Article R. 4224-17 du code du travail.

LA MAINTENANCE PAR UN TECHNICIEN QUALIFIÉ



Tous
les ans

- Contrôle manuel et maintenance complète des BAES selon 13 points de contrôle :
- Vérification des lampes, de la batterie, de la signalisation, de la fixation, de l'état physique, de la télécommande de mise au repos, nettoyage complet...

SELON NORME NF C 71-830

A la suite de la vérification, une étiquette de maintenance est apposée en partie visible de l'appareil, un rapport de maintenance exhaustif vous est remis et l'intervention est consignée dans le registre de sécurité.

Sans maintenance, la sécurité n'est plus assurée.

N'attendez pas un accident pour agir.



► DESAUTEL réalise la maintenance de votre éclairage de sécurité selon...

- Vos obligations réglementaires.
- La norme NF C 71-830 qui définit les opérations de maintenance réalisées par du personnel qualifié.
- Notre expérience de 10 ans en éclairage de sécurité.

Près de 300 000 BAES vérifiés chaque année.

SUIVI DE VOTRE PARC

Chaque élément vérifié (BAES, BAPI, LSC, télécommande, source centrale...) est identifié et localisé dans le rapport de maintenance. Vous disposez d'informations précises concernant l'état de chaque appareil que vous pouvez annexer à votre registre de sécurité pour attester de la vérification de votre éclairage de sécurité.



CLIENT :
BATIMENT : Bâtiment 501
DATE VERIFICATION : 05/03/2016

AG / SECT : 3/32
TYPE INTERV : Vérif
TECHNICIEN : 4631

N° RAPPORT INTERVENTION : 91004564

SYNTHESE BLOCS A REMPLACER : 3

N°	LOCALISATION	QTE V	CODE	MARQUE	MES	P / M	ET / ENC	LED	SATI	SIGN	TDE	BAT	OBSERVATIONS
1	RDC - hall d'accueil	1	ES-BA-EVC	URA	2015	P			X	S	S	S	
2	RDC - hall d'accueil	1	ES-BA-AMB	LEGRAND		P			X	SO	S	S	
3	RDC - hall d'accueil	1	ES-BA-AMB	LEGRAND		P			X	SO	S	NS	BLOC HS : LEGRAND 60825

Nos techniciens sont équipés de tablettes-PC leur permettant de réaliser directement leur rapport de maintenance.

Le rapport comprend toutes les informations essentielles de l'état de chacun de vos appareils.

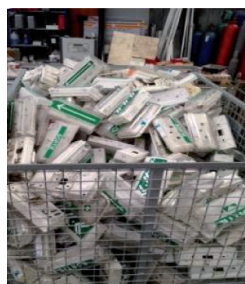
MISE EN CONFORMITÉ DE VOTRE INSTALLATION

Les équipes techniques et commerciales de DESAUTEL sont à même de vous proposer la mise en conformité de l'éclairage de sécurité de votre établissement.

- Remplacement de blocs défectueux.
- BAES+BAEH asservis au SSI dans les ERP avec locaux à sommeil
- Remplacement de source centrale.
- Réalisation d'installations neuves.



LA REVALORISATION DES APPAREILS EN FIN DE VIE



Les blocs autonomes sont équipés de matériaux polluants, telles que batteries au Nickel-Cadmium, tubes fluorescent avec une présence de Mercure... qui doivent être retraités en fin de vie.

Conformément à la directive 2002/96/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), DESAUTEL s'engage à la reprise et au retraitement des blocs d'éclairage de sécurité.

ENVIRONNEMENT
ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Profiter de la maintenance pour rénover son installation d'éclairage de sécurité permet de réduire vos coûts d'exploitation, en bénéficiant des avantages offerts par les dernières technologies telles que les sources lumineuses à LED et les appareils écolabélisés permettant de réduire la consommation énergétique par 10.



DESAUTEL

PROTECTION INCENDIE



Direction générale - Parc d'Entreprises - 01120 Montluel - France
Tél. : 04 72 25 33 00 - Fax : 04 72 25 33 39 - contact@desautel.fr
www.desautel.fr